



Compte-rendu du Comité syndical du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

Présents : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Denis RIVIERE, Pierre BOZON, Jean-Marc BOUVET, Gilles REBRION, Max GAUTHIER, Éric GADOU, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Michel DREVON, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Henri RIVIERE, Gilles BOURDIER.

Excusés : Messieurs Denis MAGNIN, Jean-Louis KOCH, Philippe BOYER, Jean-Claude CARRE, Sébastien ESMIOL, Pascal GREAUME, Henri DESROCHE, Claude ALBERT, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Jean-Louis TRANIER, Gilles CECILLON, Denis ANDRE.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 19

Secrétaire de séance : Nicole Gigarel

Date de convocation : 7 septembre 2016

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 7 juillet 2016.

1/ AUDIT ORGANISATIONNEL

Vincent Bouvard, directeur technique, présente le rendu de l'audit organisationnel réalisé par l'Office International de l'Eau.

Ce rapport rappelle les données du Syndicat et fait ressortir les points forts ainsi que les difficultés. Il propose des recommandations et des axes d'améliorations.

Cependant, l'avenir du Syndicat ne permet pas de mettre en œuvre toutes les préconisations du rapport.

Vincent souligne plus particulièrement les points suivants :

- la double relève consistant à relever les index des compteurs sous forme papier et électronique : les agents se sont engagés à utiliser seulement les terminaux de relève pour la prochaine campagne,
- le taux faible de renouvellement des réseaux : il est nécessaire de consacrer des moyens financiers et de maîtriser d'autres charges afin d'effectuer les travaux de renouvellement des réseaux, cependant les élus soulignent la grande difficulté de l'exercice. Malgré des augmentations annuelles des tarifs courageuses, les moyens dégagés pour le renouvellement sont limités,
- la modernisation des ouvrages d'assainissement : la mobilisation de plus de personnel, pour le service assainissement collectif, permettrait de faire face à la charge de travail engendrée par les opérations de renouvellement des unités d'épuration,
- le traitement des réclamations jugé chronophage : le procédé actuel correspondant aux attentes des élus, pas de changement de pratique,

- le renouvellement des compteurs anciens : étant donné le nombre important de compteurs de plus de quinze ans, une campagne de changement de compteurs sera lancée dans les prochains mois.

Daniel Vitte fait part à l'assemblée de la mise en place du portail Chorus Pro, à partir du 1^{er} janvier 2017, pour la dématérialisation des factures reçues et émises.

Par ailleurs, il souligne la fragilité d'une partie du service administratif du fait qu'une seule personne effectue les procédures de rémunération des agents.

2/ ETUDES ET TRAVAUX

2.1. Doissin : station d'épuration Les Léchères

Henri Rivière, vice-président, informe qu'un marché de travaux à procédure adaptée a été lancé le 1^{er} juillet 2016 par l'envoi d'une publication au journal l'Essor. Le maître d'œuvre, Epur'ingénierie a analysé les quatre offres reçues sur les critères suivant : prix pour 40 % et valeur technique pour 60 %. A la suite des auditions des trois meilleures propositions, la Commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Bordel pour la somme de 235 825.25 € HT, l'estimation du maître d'œuvre étant de 346 824.40 € HT. Les élus, à l'unanimité, valident ce choix.

Ces travaux devant débuter fin octobre, début novembre 2016, une réunion publique d'information des abonnés du lotissement les Léchères est programmée le 12 octobre 2016.

2.2 Doissin : mise en séparatif du hameau du Pacalin

Henri Rivière fait part de la consultation de quatre entreprises par l'envoi des dossiers de consultation. Test Ingénierie, maître d'œuvre, a analysé les trois offres reçues en fonction des critères suivants : prix pour 75 % et cohérence du planning pour 25 %. La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Charvet pour la somme de 56 522 € HT, l'estimation du maître d'œuvre s'élevant à 75 823.55 € HT. Les élus, à l'unanimité, valident ce choix. Le début des travaux est programmé pour fin octobre 2016.

2.3. Chélieu : station d'épuration

Un marché a été lancé pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'une nouvelle unité d'épuration à Chélieu. Une étude complémentaire pour le choix de l'emplacement de cet ouvrage, est prévue dans la mission étant donné la nouvelle réglementation imposant l'implantation de toute infrastructure à plus de 100 mètres des habitations.

2.4. Panissage : station d'épuration

Henri Rivière fait part de l'avancement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Le génie civil du bassin d'orage est en cours de réalisation et nous sommes dans l'attente de l'intervention d'ERDF afin de déconnecter l'ancien branchement haute tension pour démolir l'ancien ouvrage. L'ensemble des travaux doit se terminer fin novembre 2016.

2.5. Montrevel : renforcement et extension réseau eau

Henri Rivière expose le projet réalisé sur la commune de Montrevel : mise en place d'un surpresseur et extension du réseau d'eau chemin de Château désert. Enedis doit intervenir prochainement pour modifier le branchement en vue de la mise en service du surpresseur et les travaux d'extension doivent se réaliser dans les mois à venir.

2.6. Valencogne : transfert compétence assainissement

Daniel Vitte rappelle à l'assemblée que la commune de Valencogne exerce, actuellement, la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre, la commune a signé un contrat de concession avec la CAPV pour la réalisation des infrastructures d'assainissement et un contrat d'affermage avec la Nantaise des eaux pour le fonctionnement des ouvrages.

Ces deux contrats prenant fin début février 2017, la commune de Valencogne a pris la décision de transférer la compétence assainissement (collectif et non collectif) au Syndicat.

Daniel Vitte interroge l'assemblée sur ce transfert de compétence, tout en précisant qu'une étude financière est en cours.

Les élus, par seize voix pour, une contre et deux abstentions, acceptent ce transfert de compétence assainissement.

3/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 Gestion du personnel

Daniel Vitte rappelle, qu'il y a deux ans, la décision de compléter le temps de travail de Sabine Blanc, agent administratif, avait été prise. Dans un premier temps, elle est passée de mi-temps à 80 %, avec une perspective de temps complet à moyen terme. Récemment, Sabine Blanc a fait part de son acceptation à évoluer vers un temps complet, soit 35 heures par semaine. A l'unanimité, les élus acceptent cette modification de temps de travail.

Par ailleurs, Daniel Vitte informe l'assemblée de la signature d'un contrat d'apprentissage SIG avec Agathe Vinson, pour la période du 19 septembre 2016 au 13 octobre 2017.

3.2. Modification de la Commission d'appel d'offres

Daniel Vitte rappelle la composition de la commission d'appel d'offres, installée en juillet dernier. Cependant, suite à la demande d'un membre, il propose d'effectuer la modification suivante : Jean-Pierre Lovet, membre titulaire, devient suppléant et Gilles Cécillon, suppléant, devient titulaire. Les élus, à l'unanimité, approuvent ce changement.

3.3. Emprunt budget eau

Jean-Charles Gallet, vice-président, explique à l'assemblée la nécessité de recourir à un emprunt, d'un montant de 236 250 €, sur le budget de l'eau, afin de financer les investissements à venir. Après consultation et examen des propositions, l'exécutif a retenu la C.D.C. pour un prêt sur un taux fixe de 0.94 %, d'une durée de 15 ans. Le Comité syndical, à l'unanimité, entérine ce choix.

3.4. Admission de créances en non-valeur

Daniel Vitte soumet à l'assemblée une admission de créances en non-valeur pour des factures d'un abonné en surendettement. Le montant des titres non recouverts s'élève à 1 173.58 € HT, soit 1 242.34 € TTC. A l'unanimité, les élus approuvent cette proposition.

3.4. Convention plantation haies à Doissin

Henri Rivière explique que, dans le cadre du plan d'actions du captage prioritaire de Doissin, la plantation de haies pour lutter contre le lessivage et l'érosion des sols est envisagée sur les parcelles que le Syndicat a acquises.

David Cinier du SMABB s'est rapproché de la Fédération des chasseurs de l'Isère qui propose une prise en charge partagée entre la Fédération et l'ACCA pour la mise en place.

Il resterait, à la charge du Syndicat, l'installation de clôtures de protection. En collaboration avec David Cinier, l'Agence de l'eau est sensibilisée afin que ce coût soit inclus dans le plan d'actions financé par l'Agence.

Pour cette opération, une convention Fédération des chasseurs de l'Isère - ACCA de Doissin - propriétaires - exploitants est à signer. Chacun s'engage à laisser les haies au moins 25 ans.

A l'unanimité, les élus autorisent le Président à signer cette convention.

3.5. Contrat d'assurances

Jean-Charles Gallet explique que les contrats d'assurances se terminent en fin d'année. C'est pourquoi, un marché, à procédure adaptée, a été lancé au mois de juin. Monsieur Hubert de Guillebon, consultant, a procédé à l'analyse des offres sur les critères suivants : prix pour 60 % et valeur technique pour 40 %. La Commission d'appel d'offres a retenu les compagnies d'assurance suivantes :

▪ Dommages aux biens eau	MMA pour	4 176.15 € TTC
▪ Dommages aux biens asst	MMA pour	1 302.72 € TTC
▪ Responsabilité civile	SMACL pour	2 544.07 € TTC
▪ Protection juridique	SMACL pour	656.44 € TTC
▪ Véhicules, auto-mission	GAN pour	4 553.35 € TTC
▪ Risques statutaires	GROUPAMA	4.5 % titulaires, 0.98 % pour non titulaires

Jean-Charles Gallet précise que la différence entre la prime 2017 et 2016 s'élève à 5 275.11 € TTC, le montant des honoraires de Monsieur de Guillebon étant de 2 730 € TTC.

3.6. Subvention départementale pour les réhabilitations d'installation d'assainissement non collectif

Daniel Rabatel, vice-président, explique que le Département a mis en place, à la destination des propriétaires, une aide à la requalification des installations d'ANC en complément du programme de l'Agence de l'eau, pour les installations classées non conformes (présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré).

Comme l'Agence, le Département demande au SPANC d'assurer l'instruction des dossiers de demande de subvention sur son territoire et de les regrouper.

L'aide du Département est de 25 % du montant TTC des travaux, en complément des 3000 € de l'Agence.

Le Comité syndical, à l'unanimité, sollicite cette aide auprès du Département et autorise le Président à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Les prochains Comités syndicaux auront lieu, à 18 heures,

- jeudi 3 novembre 2016,
- jeudi 15 décembre 2016.